



Pas d'affectation, poste non demandé ou demande de révision : comment ça se passe ?

Vous n'avez **pas** obtenu **de poste** ou vous avez été affecté·e sur un **poste non demandé**, **vous pouvez faire un recours** (gracieux ou/et contentieux). Tout savoir sur les recours possibles, c'est

[ICI](#).

Votre affectation ne vous convient pas ou plus, faites une **demande de révision d'affectation**. Comment faire ? C'est [LA](#).

Pour nous permettre de mieux vous aider, pensez à compléter notre **formulaire de suivi d'affectation** [ICI](#).

Notre rubrique mouvement



Répartitions pédagogiques et limitation à 24 en GS, CP, CE1 ...

Dans chaque école, l'heure est à l'organisation pédagogique pour la rentrée de septembre.

La demande institutionnelle de la limitation à 24 élèves par classe en GS, CP et CE1 devient parfois un casse-tête pour les équipes et en particulier pour les directrices et directeurs. Qui plus est quand cette demande est souvent doublée d'une autre exigence : pas moins de 6 élèves dans un niveau pour les classes à cours multiples.

Comment faire...

Qui décide ?



Pas encore adhérent-e ? Optez pour l'adhésion anticipée !

Adhérent-e dès maintenant mais prélevé-e à compter d'octobre ? C'est possible !

Être adhérent-e dès maintenant, **c'est bénéficier dès aujourd'hui et pour toute l'année scolaire 2023/2024** de tous les services d'un syndicat utile.

Pour adhérer c'est [ICI](#)

J'adhère



Les Remplaçants du 1er degré : les propositions du SE-Unsa

Les remplaçants, qui représentent 9 % de la profession, exercent une mission essentielle au bon fonctionnement du Service public d'éducation. **Pour le SE-Unsa, les propositions d'amélioration de la situation des remplaçants concernent à la fois leur rémunération, leur carrière, leur gestion et leurs conditions d'exercice.**

Le SE-Unsa fait donc des propositions d'amélioration de la situation des remplaçants qui relèvent de 4 domaines.

Les propositions du SE-Unsa



Prime Grenelle Stage : certains PES victimes d'une erreur de l'administration, le SE-Unsa 67 interpelle le DASEN

Cette prime pour les PE Stagiaires (50 ou 100 € mensuellement selon qu'ils soient à mi-temps ou à plein temps sur le terrain) n'est plus versée à tous. Pire, certains ont constaté un retrait sur salaire du montant des mensualités perçues pourtant à juste titre. Informé, le SE a contacté les services qui ont reconnu un bug logiciel mais qui ont surtout dit ne vouloir rectifier que les concernés qui se signaleront auprès d'eux.

Le SE 67 ne peut admettre un tel positionnement. Il a donc aussitôt interpellé le DASEN en exigeant le respect du cadre réglementaire pour tous les concernés, et ce dans des délais très contraints.



Carte scolaire R2023 : des mesures d'ajustement le 20 juin

Des mesures d'ajustement de carte scolaire seront prises lors du CSA-SD du 20 juin prochain.

Si vos prévisions d'effectifs ont évolué depuis le début de l'année, faites-le nous savoir en nous faisant remonter votre fiche de suivi (voir ci-dessous).

Le SE-Unsa interviendra pour chaque situation dont il aura connaissance.

[Grille indicative, fiche de suivi, ...](#)



Toujours ensemble, unis dans la diversité

L'UNSA continue de revendiquer des politiques publiques plus fortes contre les préjugés, les violences et les discriminations à l'encontre des personnes LGBTI.

Elle incite toutes et tous à participer aux actions revendicatives ou marches des fiertés qui auront lieu partout en France de mai à juillet 2023.

Strasbourg, le 17 juin : village associatif place de l'université dès 11h00, départ de la marche 14h00.

[Lire l'article de l'UNSA](#)



Refus de disponibilité ou de temps partiel ? Saisissez la CAPD et faites un recours !

Le SE-Unsa 67 vous dit comment réagir si vous recevez le courrier de refus d'octroi d'une disponibilité ou d'un temps partiel.

La CAPD qui va discuter de ces situations se tiendra le 15 juin, ne tardez pas à nous contacter pour que nous puissions défendre votre demande !

[Les différents recours et comment les introduire](#)



Troubles de la voix : un personnel enseignant sur deux est concerné

La population enseignante, représentant près de 890 000 personnes en France, est concernée par une prévalence très élevée des troubles de la voix, comparée à d'autres professions. Plus d'un-e enseignant-e sur deux est touché-e. Les manifestations de ces dysphonies peuvent être diverses : simple gêne, graves lésions (œdème, polype, nodule), perte de puissance, difficulté à moduler sa voix, épisodes d'aphonie récurrents. Ces troubles peuvent avoir un impact négatif majeur sur l'individu, la société et l'enseignement.

[Lire la suite](#)



L'ALC web : un bon moyen pour évacuer le stress de fin d'année

BD, littérature, expos, films, SOS planète, documentaires, s'amuser, etc., retrouvez des propositions d'activités pour toute la famille. **A consommer sans modération !**

[Après La Classe](#)



ARE, PIAL ou PAS, le SE-Unsa pose ses lignes rouges

Le SE-Unsa s'oppose à la création du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE). Ce métier, tel qu'il est annoncé par la fusion des actuels métiers d'AESH et d'AED nie la professionnalité des deux métiers, confond les missions et poserait de vrais problèmes

d'organisation. ...

Pour le SE-Unsa, un dispositif d'inclusion scolaire, qu'il soit le PIAL ou un autre, doit répondre à certaines exigences, notamment celle d'avoir des personnels (enseignants spécialisés, personnels médico-sociaux...) aptes à prendre en charge les enfants qui nécessitent un accompagnement individualisé. Le SE-Unsa a donc fixé des lignes rouges dans la perspective d'une évolution à venir des PIAL. ...

[En savoir plus...](#)



